

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 16 juillet 2014 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des statuts du SyME05
- Choix de l'option pour les travaux de la digue du Rosier
- Autorisation au Maire pour renégocier le contrat avec la SEERC concernant la facturation de l'assainissement
- Renouvellement du contrat de location du logement de l'école
- Participation de l'Association de Sauvegarde de l'église Saint Claude pour la restauration d'objets mobiliers
- Décisions modificatives
- Autorisation de passage sur la parcelle communale F886
- Vente des parcelles privées communales C 1111, C 1119, C 1121, C 1124 composant le lot n° 5 à Peyre Rouye
- Demande de subvention au Conseil Régional pour l'acquisition du centre ELAN
- Demandes de subventions pour la réalisation d'une étude de définition pour l'aménagement du centre ELAN
- Motion de soutien à l'action de l'AMF concernant la baisse massive des dotations de l'Etat
- Motion contre un projet ferroviaire dans la Clarée

Val-des-Prés, le 11 juillet 2014
Le Maire, Jean-Michel REYMOND

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2014

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Secrétaire : M. Thierry AIMARD est nommé secrétaire de séance

Modification des statuts du SyME05

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes, qui complète les compétences obligatoires par une compétence pour la création et l'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides.

Choix de l'option pour les travaux de la digue du Rosier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions : MM. Thierry AIMARD et Emile ROMAN) :

- retient la solution n° 1 plus économique, qui prévoit le confortement de la digue aval en rive droite de la Clarée en enrochement appareillé, pour un montant total de travaux estimé à 510.000 € H.T.
- demande au RTM d'élaborer un cahier des charges pour la consultation des entreprises selon cette solution.

Autorisation au Maire pour renégocier le contrat avec la SEERC concernant la facturation de l'assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à négocier, en association avec la Communauté de Communes du Briançonnais, une convention avec la SEERC concernant la facturation de l'eau et de l'assainissement.

Renouvellement du contrat de location du logement de l'école

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de renouveler pour une année le contrat de location pour le logement des instituteurs, situé au 1^{er} étage de l'école Emilie Carles, à compter du 1^{er} septembre 2014,
- fixe à 550 € par mois le montant du loyer ;
- précise que les charges seront payées directement par le locataire hormis les frais de chauffage qui seront payés par la commune pour l'ensemble du bâtiment et répercutés au locataire, au prorata du volume chauffé.

Participation de l'Association de Sauvegarde de l'église Saint Claude pour la restauration d'objets mobiliers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la participation de 9.655,00 € de l'Association de Sauvegarde de l'église Saint Claude pour la restauration d'objets mobiliers placés dans l'église Saint Claude.

Décisions modificatives

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'effectuer les transferts de crédits suivants :

Budget général :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement :	+ 9.655,00 €	+ 9.655,00 €
2111-149 : Immobilisations corporelles : terrains	+ 9.655,00 €	
1328-133 : Subventions d'équipement : autres		+ 9.655,00 €

Autorisation de passage sur la parcelle communale F886

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de donner une autorisation de passage sur la parcelle communale F 886 à M. Frédéric HOUSSAIS pour l'accès aux parcelles F 887 et F888.
- autorise le Maire à signer une convention avec M. Frédéric HOUSSAIS pour la prise en charge par celui-ci du coût de l'extension des réseaux d'électricité, d'eau et de sécurité incendie.

Vente des parcelles privées communales C 1111, C 1119, C 1121, C 1124 composant le lot n° 5 à Peyre Rouye

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de vendre, de gré à gré, les parcelles privées de la commune C1111, C 1119, C 1121, C 1124, d'une superficie totale de 772 m², formant le lot n° 5 à Peyre Rouye à monsieur et madame GABERT Michel et Anne-Marie,
- fixe le prix de vente à 150 € le m², soit 115.800 €
- autorise le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces se rapportant à l'affaire auprès des notaires de l'acheteur et de la commune.

Demande de subvention au Conseil Régional pour l'acquisition du centre ELAN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite du Conseil Régional l'aide la plus élevée possible pour l'acquisition par la commune des parcelles E 857 d'une superficie de 601 m² et E 1250 d'une superficie de 16.968 m² ainsi que d'un bâtiment de 2.800 m², composant le centre ELAN, au prix de 280.000 €, pour y installer des équipements publics et intercommunaux,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût H.T. d'acquisition : 280.000,00 €
 - subvention de la Région 70% : 196.000,00 €
 - autofinancement de la commune 30% : 84.000,00 €
- autorise le Maire à signer l'acte d'engagement selon lequel la commune s'engage à :
 - installer des services publics sur les terrains acquis avec l'aide de la Région dans un délai de quatre ans,
 - signaler à la Région toute modification du projet d'aménagement,
 - ne pas aliéner ce bien pendant un délai de dix ans,

Demandes de subventions pour la réalisation d'une étude de définition pour l'aménagement du centre ELAN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite du Conseil Régional et du Conseil Général les aides les plus élevées possibles pour la réalisation d'une étude de définition et de programmation concernant la réhabilitation du centre ELAN,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût H.T. de l'étude : 50.000,00 €
 - subvention de la Région 50% : 25.000,00 €
 - subvention du Conseil Général 30% : 15.000,00 €
 - autofinancement de la commune 20% : 10.000,00 €
- confie la maîtrise d'œuvre du dossier à la Communauté de Communes du Briançonnais au titre de l'espace valléen.

Motion de soutien à l'action de l'AMF concernant la baisse massive des dotations de l'Etat

La commune de Val-des-Prés rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Val-des-Prés soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêté immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Motion contre un projet ferroviaire dans la Clarée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (2 voix contre : MM. Gilbert GONON et Bernard VACHET ; 2 abstentions : Mme Anaïs VACHET et M. Franck ROMAN) :

- réaffirme son soutien à un projet de percée profonde sous le col de Montgenèvre,
- s'oppose au projet de percée superficielle qui emprunterait, en tracé aérien, une partie du territoire communal.

Fait à Val-des-Prés, le 23 Juillet 2014

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 16 Juillet 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date de la convocation :

11 Juillet 2014

Date d'affichage :

11 Juillet 2014

L'an deux mil quatorze et le seize juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Secrétaire : M. Thierry AIMARD est nommé secrétaire de séance

OBJET : Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes

Monsieur le Maire informe que lors de l'assemblée générale du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes (SyME05) du 26 juin 2014, les élus ont décidé de compléter les compétences obligatoires au titre de l'électricité du syndicat, par la création et l'entretien d'infrastructures de recharge des véhicules électriques. Avec l'arrivée progressive sur le marché des véhicules électriques, les demandes vont se faire de plus en plus fortes en matière d'énergie et de services sur les réseaux de distribution publique d'énergie électrique, compétence du syndicat.

Le Maire présente au Conseil Municipal les statuts du SyME05 ainsi complétés par délibération n° 2014-16 : « Création et entretien des infrastructures de charge de véhicules électriques conformément à l'article L.2224-37 du CGCT. Le Syndicat peut créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge. Le Syndicat pourra exercer la compétence en régie directe ou en déléguer la gestion, l'exploitation et/ou la maintenance à un ou des opérateurs tiers. Lorsqu'une collectivité non adhérente du Syndicat ou des opérateurs économiques de droit privé doivent se raccorder au réseau de distribution d'électricité propriété du Syndicat, alors le Syndicat et le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité émettent un avis sur le projet de création d'infrastructures ».

Il leur demande de se prononcer sur cette modification statutaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes, qui complète les compétences obligatoires par une compétence pour la création et l'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 16 Juillet 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date de la convocation :

11 Juillet 2014

Date d'affichage :

11 Juillet 2014

L'an deux mil quatorze et le seize juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Secrétaire : M. Thierry AIMARD est nommé secrétaire de séance

OBJET : Choix de l'option pour les travaux de la digue du Rosier

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de réhabilitation de la digue du Rosier ainsi que l'option précédemment retenue de conforter la digue aval en enrochement bétonné. Il rappelle les deux options proposées par le RTM, maître d'œuvre :

- la 1^{ère} option prévoit le confortement de la digue aval en rive droite de la Clarée par une protection en enrochement appareillé avec une inclinaison de la berge vers le camping, le rideau de végétation étant fortement impacté. Le montant total des travaux est estimé à 510.000 € H.T
- la 2^{ème} option prévoit le confortement de la digue par une protection en enrochement bétonné. La berge est verticale, l'impact sur la végétation est moindre. Après travaux, l'aspect de la digue sera modifié. Le montant total des travaux est estimé à 680.000 € H.T.

Il propose de réétudier les deux solutions proposées par le RTM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions : MM. Thierry AIMARD et Emile ROMAN) :

- retient la solution n° 1 plus économique, qui prévoit le confortement de la digue aval en rive droite de la Clarée en enrochement appareillé, pour un montant total de travaux estimé à 510.000 € H.T.
- demande au RTM d'élaborer un cahier des charges pour la consultation des entreprises selon cette solution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Juillet 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date de la convocation :

11 Juillet 2014

Date d'affichage :

11 Juillet 2014

L'an deux mil quatorze et le seize juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Secrétaire : M. Thierry AIMARD est nommé secrétaire de séance

OBJET : Autorisation au Maire pour renégocier le contrat avec la SEERC concernant la facturation de l'assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de concession signé le 14 avril 2006 entre la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) et la Société d'Equipement et d'Entretien des Réseaux Communaux (SEERC) prévoyait que les usagers des communes qui optaient pour une facturation séparée de l'eau et de l'assainissement, verraient leur facture d'assainissement majorée de 12%, afin de compenser le risque d'impayés. Afin de ne plus pénaliser les habitants de Val-des-Prés, le Maire propose de signer une convention avec la SEERC prévoyant une facturation commune de l'eau et de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à négocier, en association avec la Communauté de Communes du Briançonnais, une convention avec la SEERC concernant la facturation de l'eau et de l'assainissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Juillet 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date de la convocation :

11 Juillet 2014

Date d'affichage :

11 Juillet 2014

L'an deux mil quatorze et le seize juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Secrétaire : M. Thierry AIMARD est nommé secrétaire de séance

OBJET : Renouvellement du contrat de location du logement de l'école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de location du logement des instituteurs prend fin au 31 août 2014 et qu'il convient de le renouveler. Il propose de maintenir le montant du loyer à 550 € par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de renouveler pour une année le contrat de location pour le logement des instituteurs, situé au 1^{er} étage de l'école Emilie Carles, à compter du 1^{er} septembre 2014,
- fixe à 550 € par mois le montant du loyer ;
- précise que les charges seront payées directement par le locataire hormis les frais de chauffage qui seront payés par la commune pour l'ensemble du bâtiment et répercutés au locataire, au prorata du volume chauffé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Juillet 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date de la convocation :

11 Juillet 2014

Date d'affichage :

11 Juillet 2014

L'an deux mil quatorze et le seize juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Secrétaire : M. Thierry AIMARD est nommé secrétaire de séance

OBJET : Participation de l'Association de Sauvegarde de l'église Saint Claude pour la restauration d'objets mobiliers

Monsieur le Maire rappelle que la commune a entrepris la restauration de divers objets mobiliers placés dans l'église Saint Claude et informe le Conseil Municipal que l'Association de Sauvegarde de l'église Saint Claude offre une participation de 9.655,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la participation de 9.655,00 € de l'Association de Sauvegarde de l'église Saint Claude pour la restauration d'objets mobiliers placés dans l'église Saint Claude.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Juillet 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date de la convocation :

11 Juillet 2014

Date d'affichage :

11 Juillet 2014

L'an deux mil quatorze et le seize juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Secrétaire : M. Thierry AIMARD est nommé secrétaire de séance

OBJET : Décisions modificatives n° 1

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des modifications du budget primitif du budget général, compte tenu des éléments comptables connus à ce jour.

Après avoir entendu les propositions du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'effectuer les transferts de crédits suivants :

Budget général :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement :	+ 9.655,00 €	+ 9.655,00 €
2111-149 : Immobilis corpor : terrains	+ 9.655,00 €	
1328-133 : Subvention d'équip : autres		+ 9.655,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Juillet 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date de la convocation :

11 Juillet 2014

Date d'affichage :

11 Juillet 2014

L'an deux mil quatorze et le seize juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Secrétaire : M. Thierry AIMARD est nommé secrétaire de séance

OBJET : Autorisation de passage sur la parcelle communale F 886

Monsieur le Maire rappelle que M. Frédéric HOUSSAIS a déposé un permis de construire une bergerie et un hangar agricole sur les parcelles F 887 et F888. Ces parcelles ne sont cependant accessibles que par la parcelle communale F 886. Le Maire propose que la commune lui donne une autorisation de passage.

Par ailleurs, la construction nécessite une extension des réseaux d'électricité, d'eau, de sécurité incendie qui peuvent être à la charge du pétitionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de donner une autorisation de passage sur la parcelle communale F 886 à M. Frédéric HOUSSAIS pour l'accès aux parcelles F 887 et F888.
- autorise le Maire à signer une convention avec M. Frédéric HOUSSAIS pour la prise en charge par celui-ci du coût de l'extension des réseaux d'électricité, d'eau et de sécurité incendie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Juillet 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date de la convocation :

11 Juillet 2014

Date d'affichage :

11 Juillet 2014

L'an deux mil quatorze et le seize juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Secrétaire : M. Thierry AIMARD est nommé secrétaire de séance

OBJET : Vente des parcelles privées communales C 1111, C 1119, C 1121, C 1124 composant le lot n° 5 à Peyre Rouye

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire des parcelles C 1111, C 1119, C 1121, C 1124 d'une superficie totale de 772 m², formant le lot n° 5 à Peyre Rouye, et situées en zone INA du Plan d'Occupation des Sols. Il informe le Conseil Municipal qu'un particulier est intéressé par l'acquisition de ces parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de vendre, de gré à gré, les parcelles privées de la commune C1111, C 1119, C 1121, C 1124, d'une superficie totale de 772 m², formant le lot n° 5 à Peyre Rouye à monsieur et madame GABERT Michel et Anne-Marie,
- fixe le prix de vente à 150 € le m², soit 115.800 €
- autorise le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces se rapportant à l'affaire auprès des notaires de l'acheteur et de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Juillet 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date de la convocation :

11 Juillet 2014

Date d'affichage :

11 Juillet 2014

L'an deux mil quatorze et le seize juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Secrétaire : M. Thierry AIMARD est nommé secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention au Conseil Régional pour l'acquisition du centre ELAN

Monsieur le Maire rappelle que la commune se porte acquéreur des parcelles E 857 et E 1250 formant avec le bâtiment le centre ELAN, mis en vente par le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes (CMSEA) au prix de 280.000 €. Le bâtiment et les terrains seront aménagés pour réaliser un pôle social et culturel regroupant notamment des services à la population actuellement insuffisants et permettant l'accessibilité aux personnes handicapées, tels que la Mairie, la bibliothèque municipale, la salle des fêtes, des salles de réunion et d'exposition, ainsi que des services intercommunaux tels que le Syndicat intercommunal de ski de fond, le Ski club du Val Clarée, un lieu de rencontre et d'activités pour les personnes âgées de l'espace valléen. Il propose de solliciter l'aide de la Région pour acquérir ce site et lui redonner vie avec l'installation de services publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite du Conseil Régional l'aide la plus élevée possible pour l'acquisition par la commune des parcelles E 857 d'une superficie de 601 m² et E 1250 d'une superficie de 16.968 m² ainsi que d'un bâtiment de 2.800 m², composant le centre ELAN, au prix de 280.000 €, pour y installer des équipements publics et intercommunaux,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût H.T. d'acquisition : 280.000,00 €
 - subvention de la Région 70% : 196.000,00 €
 - autofinancement de la commune 30% : 84.000,00 €
- approuve l'acte d'engagement selon lequel la commune s'engage à :
 - installer des services publics sur les terrains acquis avec l'aide de la Région dans un délai de quatre ans,
 - signaler à la Région toute modification du projet d'aménagement,
 - ne pas aliéner ce bien pendant un délai de dix ans,
- autorise le Maire à signer l'acte d'engagement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Juillet 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date de la convocation :

11 Juillet 2014

Date d'affichage :

11 Juillet 2014

L'an deux mil quatorze et le seize juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Secrétaire : M. Thierry AIMARD est nommé secrétaire de séance

OBJET : Demandes de subventions pour la réalisation d'une étude de définition pour l'aménagement du centre ELAN

Monsieur le Maire expose que pour accompagner la commune dans la réalisation de ses objectifs pour le réaménagement du centre ELAN, il convient de faire appel à un bureau d'études pour obtenir une étude de définition et de programmation. Il propose de solliciter des aides financières auprès de la Région et du Conseil Général dans le cadre du PADS porté par la Communauté de Communes du Briançonnais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite du Conseil Régional et du Conseil Général les aides les plus élevées possibles pour la réalisation d'une étude de définition et de programmation concernant la réhabilitation du centre ELAN,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût H.T. de l'étude : 50.000,00 €
 - subvention de la Région 50% : 25.000,00 €
 - subvention du Conseil Général 30% : 15.000,00 €
 - autofinancement de la commune 20% : 10.000,00 €
- confie la maîtrise d'œuvre du dossier à la Communauté de Communes du Briançonnais au titre de l'espace valléen.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 16 Juillet 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date de la convocation :

11 Juillet 2014

Date d'affichage :

11 Juillet 2014

L'an deux mil quatorze et le seize juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Secrétaire : M. Thierry AIMARD est nommé secrétaire de séance

OBJET : Motion de soutien à l'action de l'AMF concernant la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement, les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques : aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Val-des-Prés rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Val-des-Prés estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Val-des-Prés soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêté immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Juillet 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date de la convocation :

11 Juillet 2014

Date d'affichage :

11 Juillet 2014

L'an deux mil quatorze et le seize juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Secrétaire : M. Thierry AIMARD est nommé secrétaire de séance

OBJET : Motion contre les projets ferroviaires dans la vallée de la Clarée

Monsieur le Maire rappelle les différents projets de percée alpine actuellement à l'étude et la position de la commune en faveur d'une percée profonde. Une association a récemment entrepris une action de lobbying en faveur d'une solution superficielle qui, après avoir traversé la vallée de la Guisane déboucherait dans la vallée de la Clarée, au nord de La Draye. Ce projet, économique par son coût, créerait des dommages irréversibles à l'environnement et au cadre de vie, non compensés par l'intérêt d'une gare sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (2 voix contre : MM. Gilbert GONON et Bernard VACHET ; 2 abstentions : Mme Anaïs VACHET et M. Franck ROMAN) :

- réaffirme son soutien à un projet de percée profonde sous le col de Montgenèvre,
- s'oppose au projet de percée superficielle qui emprunterait, en tracé aérien, une partie du territoire communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND